

Paris, le 19 octobre 2017

Compte-rendu du CHSCT-M du 18 octobre 2017

FO claque la porte !

Déclaration préalable FORCE OUVRIERE

Madame la Présidente,

Force Ouvrière s'est interrogée sur sa participation à cette séance de CHSCT ministériel, tant l'ordre du jour en a été réduit, les documents se rapportant à l'ordre du jour n'étant même pas tous communiqués. Ainsi devraient disparaître des échanges les points 1 et 3 de l'ordre du jour.

Quant aux points soumis pour avis, malgré la qualité des documents préparés par vos services, Force Ouvrière constate avec désolation que :

- aucun élément n'est fourni concernant les accidents et maladies dans les établissements publics sous tutelle, malgré des promesses faites chaque année,
- les données ne sont pas croisées avec des éléments qui pourraient en éclairer la compréhension : les RSC des services par exemple, les caractéristiques des services (trafic et type d'organisation des chantiers dans les DIR, facteurs de différenciation dans les DIRM, réorganisation fusion dans les DREAL etc..)

A quoi bon soumettre ces bilans au vote cette année ? L'examen des années précédentes avait permis de faire émerger des chantiers prioritaires, dont certains, à force d'obstination de la part de Force Ouvrière, seraient enfin à l'agenda social ministériel. D'autres par contre ont été sortis sans explication du plan d'actions du CHSCT ministériel du 12 juillet dernier, comme par exemple le sujet des TMS ou la question de la charge de travail et du temps de travail.

Dans ce contexte, il nous a paru nécessaire d'assister tout de même à cette séance pour porter les inquiétudes générées chez les agents par les décisions gouvernementales : coupe dans les missions et les effectifs par le biais d'Action Publique 2022, incertitudes sur l'avenir des DIR, sur l'avenir des services des Phares et Balises, absence de visibilité dans les services déconcentrés, sans parler des établissements publics lourdement attaqués à travers le PLF 2018.

FORCE OUVRIERE n'accepte pas que la politique de prévention des risques psycho-sociaux soient déconnectée de cette réalité dans les services et les établissements et que l'administration se contente des 4 indicateurs généraux Fonction Publique pour évaluer l'efficacité de sa politique de prévention. FO ne se résigne pas à voir mourir l'instruction de 2014 !

En ce qui concerne les risques professionnels, si la plus grande attention doit être portée aux métiers et agents les plus soumis aux risques, Force Ouvrière exige, à nouveau, que les risques encourus par les personnels dans les établissements publics sous tutelle soient

inclus dans la politique ministérielle. Il en va ainsi des personnels de l'ONCFS, soumis aux agressions et menaces de mort, des personnels de l'AFB soumis aux mêmes risques et aux risques liés à la plongée, sans parler du discours quotidien sur le coût des fonctionnaires !

FORCE OUVRIERE s'inquiète de l'avenir de cette instance même, dont les perspectives de production s'amenuisent de mois en mois, au gré des réductions d'ambitions affichées par l'administration.

- Point n° 1 : Approbation du PV des séances du CHSCT-M du 12 juillet 2017 (pour avis)
- Point n°2 : Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides imputables au service (pour information)
- Point n°3 : Point sur la mise en œuvre du plan d'actions (pour information)
- Point n°4 : Présentation du bilan ministériel sur les accidents de 2016 (pour avis)
- Point n°5 : Présentation du bilan ministériel sur les maladies professionnels de 2016 (pour avis)
- Point n°6 : Présentation des fiches relatives aux agressions et aux situations évocatrices de harcèlement (pour information)
- Questions diverses

Réponse de la Présidente aux interventions préalables :

La Présidente (Secrétaire générale adjointe) se contente de noter les alertes et le besoin de vigilance exprimé par les OS, sans répondre sur le fond. En ce qui concerne l'agenda social ministériel, elle indique que la SG s'est engagée à reconsulter les OS [alors que le ministre N. Hulot avait indiqué le 28 septembre en CTM que l'agenda social serait finalisé en octobre, ndlr].

FO a du insister pour faire comprendre que l'administration nous conviait à suivre, en point 3, un plan d'actions dont personne n'avait la version définitive, pas plus que le contenu de l'agenda social relatif aux dossiers HSCT.

Les membres du CHSCT-M votent à l'unanimité une motion relative aux risques sur la santé et les conditions de travail que représente en lui-même le projet de PLF 2018 des MTES et MCT.

Point n° 1 : Approbation du PV des séances du CHSCT-M du 12 juillet 2017 (pour avis)

Le projet de PV n'a toujours pas été envoyé aux membres, plus de trois mois après la séance. L'administration explique que la Secrétaire Générale n'a pas eu le temps de relire à temps le PV avant de le soumettre, la veille, au Secrétaire du CHSCT-M. Sujet reporté !

Point n°2 : Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides

FO : Proprement extraordinaires, ces tableaux 2017 des accidents graves, mortels et suicides laissent entrevoir le meilleur bilan en la matière depuis des années... !

Force Ouvrière s'interroge sur l'écart entre ces tableaux, et le bilan des accidents examiné au point 4 pour l'année 2016. Soit l'activité des agents des ministères a terriblement chuté en 2017, soit les moyens pour travailler et notamment se déplacer ont été drastiquement réduits, soit les petits accidents sont toujours nombreux mais les accidents graves se produisent moins souvent, soit enfin la remontée des événements ne se fait plus par le même canal.

En ce qui concerne les suicides, il est étonnant que l'administration n'ait pas connaissance du décès brutal d'un agent de la DREAL Hauts-de-France intervenu le 15 mai 2017, alors que cet événement a fait l'objet d'un message du directeur à tous les agents.

Cette absence est-elle le fruit d'une décision unilatérale de l'administration de se réserver le droit d'informer les membres du CHSCT-M uniquement dans les cas où cela ne constitue pas un risque juridique pour l'administration ? L'échange en commission de suivi du 26 septembre était de ce point de vue édifiant.

Comme FO l'a évoqué lors de la séance du 12 juillet, ces tableaux sont nécessaires pour faire ressortir les atteintes les plus graves à la santé des agents et pour en tirer des enseignements. S'il s'agissait pour l'administration de mettre ce suivi en extinction, elle ne s'y prendrait pas autrement !

Ce qui a été retenu de nos interventions du 12 juillet 2017 dans le tableau de suivi des engagements est un premier pas mais n'est pas suffisant : les retours d'expérience ne servent pas que dans les DIR et nous ne voulons pas que notre proposition d'associer mieux les AP/CP soit enterrée sous la réunionite. L'exemple en DIR MED de préconisations de type « mettre un extincteur à poudre dans chaque fourgon » interroge sur l'exploitation qui est faite, depuis des années, des retours d'expérience entre les DIR : l'équipement en extincteur a été généralisée depuis des années déjà !

FO soutient les demandes faites par les autres membres de revenir à un contenu conforme à ce qui était convenu depuis plusieurs années avec les OS, et d'inclure les tentatives de suicide sur lieu de travail dans les tableaux. FO demande à la Présidente d'inclure dans le relevé de décisions la décision unilatérale de l'administration de ne plus porter à la connaissance du CHSCTM que les accidents, décès et suicides ayant fait l'objet d'une demande d'imputabilité au service.

Réponses de l'administration :

SG adjointe et DRH assument de ne plus porter à la connaissance du CHSCT-M les suicides, y compris sur lieu de travail, qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'imputabilité.

FORCE OUVRIERE constate un important recul en matière de prévention des RPS et de prévention du geste suicidaire. Les décisions de l'administration vont à l'encontre de ce qui a été construit, positivement, dans nos ministères jusqu'en 2015.

Point n°3 : Point sur la mise en œuvre du plan d'actions (pour information)

FO : Pas de document. Discussion à bâtons rompus sur la base du projet d'agenda social (et non plus le plan d'actions?!). A quoi bon ce point à l'ordre du jour ? Comment demander aux membres du CHSCT-M d'approuver et de suivre le plan ministériel ?

FORCE OUVRIERE se réserve le droit d'exiger, sur tous les sujets intéressant le CHSCT ministériel, l'ouverture des chantiers rendus nécessaires par les bilans ministériels et par les retards pris par le ministère dans le respect de ses obligations d'employeur public.

L'agenda social 2017/2019 envisagé fin août et dont les organisations syndicales n'ont toujours pas la version finale, ne saurait répondre à toutes ces exigences et à toutes ces nécessités. FORCE OUVRIERE a remis en juin et en août aux ministres la somme des dossiers HSCT non traités et qui appellent un réel investissement à travers les instances. Le refus d'avancer sur des questions comme le temps de travail, le droit à la déconnexion, la charge de travail, chantiers pourtant ouverts à l'instigation de la Fonction Publique, représente un véritable déni de l'administration vis-à-vis des difficultés au travail des agents et personnels employés par nos ministères.

En ce qui concerne les propositions orales de l'administration relatives à l'exposition au risque amiante et à l'accidentalité, FO constate qu'il n'y a pas de nouveautés depuis la bilatérale du 31 août 2017 et s'inquiète des méthodes annoncées, à savoir réunir des GT d'ici fin 2017 sans partir d'un descriptif des données d'entrée, des objectifs et des moyens à mettre en œuvre.

Le plus long développement sur ces sujets concerne les fiches d'exposition au risque amiante. Pour FO il s'agit bien d'établir ces fiches, de prendre la responsabilité de les signer et de les remettre à l'agent !

Réponses de l'administration :

En ce qui concerne les conséquences des accidents de service et le problème du reclassement, l'administration confirme que cela couvrira tous les agents dont une part de rémunération est liée à un service fait.

Concernant les fiches d'exposition au risque amiante, la représentante des ISST et la représentante des médecins de prévention suggèrent que la question de la responsabilité soit dédramatisée et que le dispositif de 2013 soit revu avec un canevas d'établissement plus simple, et qui n'implique pas forcément les médecins de prévention.

Point n°4 : Présentation du bilan ministériel sur les accidents de 2016 (pour avis)

FO : Nous nous félicitons que le ministère puisse afficher une baisse des accidents et de leur gravité. Cependant des phénomènes particuliers touchent les DIR, DIRM et DREAL et le rôle du CHSCT-M est de proposer des solutions pour les limiter.

Dans les DIR, où le risque routier est le plus important, il est nécessaire de comprendre à quoi sont dus les écarts entre DIR : trafic routier, externalisation de certaines activités, plus ou moins grand pilotage de la politique HSCT, phénomène identique sur l'ensemble d'une région ou particularité de la DIR ?

Dans les DIRM, de la même façon, quels sont les facteurs conduisant à de tels écarts : phénomènes météo, mer-océan, âge des agents, aménagements des locaux de travail ?

Enfin dans les DREAL, les impacts des fusions se font directement sentir, alors que le bilan présenté en début d'année laissait entendre que les DREAL fusionnées étaient dans la moyenne. FORCE OUVRIERE réitère sa demande d'un suivi particulier des évolutions des conditions de travail dans les DREAL fusionnées : déplacements, organisation du travail, travail en site distant, management multi-sites etc..

Le secteur de la route est le plus soumis au risque d'accident. Le CHSCT-M devrait disposer, face à ce constat réalisé chaque année, d'un bilan des plans de prévention du risque routier dans les DIR.

La répartition selon la nature et le nombre de jours d'arrêt met en évidence le besoin constant de formation aux bons gestes, d'un travail sur l'ergonomie des postes de travail et la recherche de solutions, parfois techniques ou organisationnelles, permettant d'éviter ces accidents. La culture de la prévention n'est pas encore présente au quotidien, dans toutes les tâches réalisées, et les habitudes – routines sont dangereuses.

FORCE OUVRIERE relève un nombre important de cas relatifs à des **chocs psychologiques**. Si nous comprenons que les agressions dont sont par exemple victimes les agents chargés de la police de l'environnement (ONCFS, ONEMA AFB, DREAL, DDTM), il nous semble important de regarder ce qui se cache derrière cet intitulé. En 2011, il n'y avait par exemple pas cette ligne, et seulement 6 accidents liés à des agressions. Quelle a été la progression de ce phénomène au fil des années, et cela inclut-il les chocs au travail liés par exemple à des restructurations brutales, à des violences quotidiennes, à du harcèlement non qualifié ?

Les chocs psychologiques sont-ils par exemple dus à des annonces violentes comme celle de vient de faire ce matin le DG du Cerema, qui annonce fermer la Direction territoriale Ile de France d'ici 2020.

Les OS membres du CHSCT-M adoptent à l'unanimité une motion dénonçant la violence avec laquelle cette décision du DG Cerema est annoncée aux agents, sans concertation avec les représentants des personnels, et exige la réalisation d'une expertise au sens de l'article 55 du décret 82 pour mesurer les impacts de ce projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail des personnels de la Dter IdF.

L'administration ne fait aucun commentaire au sujet du Cerema.

Point n°5 : Présentation du bilan ministériel des maladies professionnelles 2016 (pour avis)

En amont de la présentation, la Présidente informe les membres du CHSCT-M, médusés, que la Secrétaire Générale a demandé à deux personnes de la DGAC de venir nous présenter leur expérience par rapport aux troubles musculo-squelettiques.

FO : Les TMS ressortent comme première maladie professionnelle depuis des années mais ont été sortis des priorités du plan d'actions du CHSCT-M présenté en juillet par l'administration... De qui se moque-t-on ?!

FO n'assiste pas plus longtemps à cette séance, et quitte la salle !

A l'issue de cette séance du CHSCT-M, nous pouvons réaffirmer les revendications de FORCE OUVRIÈRE restées en suspens :

- ➔ Élargir la protection fonctionnelle aux accidents de service impliquant un tiers.
- ➔ Respect de la réglementation en matière d'étude d'impact et de plan de prévention avant toute modification importante des conditions de travail des personnels.
- ➔ Maintien de la rémunération des personnels suite à un accident de service ou une maladie professionnelle.
- ➔ Analyse de la charge et du temps de travail dans l'ensemble des services (cela fait partie du sujet majeur de l'évolution du CHS en CHSCT), évaluer les conditions de travail afin de les améliorer.
- ➔ Évaluer la mise en œuvre de l'instruction sur la prévention des RPS, selon notre cahier des charges.
- ➔ Prendre véritablement en compte l'exposition à l'amiante en matière de réparation et non pas le limiter, comme le décret le prévoit, uniquement aux agents reconnus malades.
- ➔ Reconnaissance de la pénibilité au travail au travers du service actif ainsi que de sa bonification.
- ➔ Étude d'impact des nouvelles technologies en matière d'HSCT.
- ➔ Droit à la déconnexion.
- ➔ Des moyens nécessaires pour que l'ensemble de l'encadrement puisse remplir ses obligations en matière de santé au travail pour les personnels.
- ➔ L'inversion de la charge de la preuve à l'employeur en matière d'accidents de travail et de maladie professionnelle.
- ➔ ... la liste est longue, la totalité de nos revendications ont été présentées à la SG !

Les représentants FO en CHSCT-M :

Titulaires : Lucrèce ROUGET et Dominique MOUTAUD / Suppléants : Sylvain FRANCOIS et Laurent BEUFILS / Experts : André DIEZ et Julie PECQUEUX